

Concours Pitch ta Boîte

REGLEMENT JEU CONCOURS PITCH TA BOITE 2015

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, dont le siège est place de la Bourse 69289 Lyon Cedex 02, ci-après dénommée « l'organisateur », organise un concours gratuit et sans obligation d'achat, du 02 Juin 2015 au 25 novembre 2015 : « Pitch ta boîte », dont les modalités sont décrites dans le règlement ci-dessous.

ORGANISATEUR

Le « Concours Pitch ta boîte » est une initiative de la CCI de Lyon et est inspiré du concours national porté par CCI France en 2011, « 500 000 et moi ».

ADRESSE DU CONCOURS

CCI de Lyon
Direction Entrepreneuriat, Commerce et Proximité
Pôle Entrepreneuriat
Place de la Bourse - 69289 Lyon Cédex 02
Tel. : 04 72 40 59 92/Fax : 04 72 40 59 21

OBJET

Le « Concours Pitch ta boîte » est un concours vidéo qui vise à développer l'esprit d'entreprendre sur le Grand Lyon.

L'esprit de ce concours s'appuie sur la mise en œuvre de son réseau personnel et professionnel afin d'assurer la promotion du participant.

PARTICIPANTS CONCERNES

- Tous créateurs d'entreprise envisageant une activité de commerce, de service ou d'industrie, se référant au Registre du Commerce et des Sociétés de la CCI de Lyon.
- Tous repreneurs d'entreprise de moins de 3 ans envisageant une activité de commerce, de service ou d'industrie, se référant au Registre du Commerce et des Sociétés de la CCI de Lyon.
- Toutes jeunes entreprises de moins de 3 ans ayant une activité de commerce, de service ou d'industrie inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de la CCI de Lyon.

FONCTIONNEMENT - PRINCIPE

Le concours débutera le 02.06.2015.

Le principe consiste à poster une vidéo de 1m30 (vidéo pitch) relatant un projet de création d'entreprise, une création d'entreprise de moins de 3 ans ou une reprise d'entreprise de moins de 3 ans.

La vidéo peut se faire de façon originale, ludique, neutre, humoristique...

Il crée un compte, remplit le formulaire en ligne et poste sa vidéo.
Une fois postée la vidéo sera validée par les organisateurs.

Clôture de la Phase de Dépôt des pitchs vidéo le **30.10.2015** à minuit.

Il y aura deux phases concomitantes pour accéder au Podium :

. Par la Phase de Votes sur le Poste www.pitch-ta-boite.fr

A partir du **03.11.2015** à **14h00**, les candidats seront invités à activer leur réseau pour obtenir le plus grand nombre de votes sur leur vidéo, le prix coup de cœur du Public sera ainsi élu.

Le Lauréat « Coup de Cœur du Public » sera connu **10 Jours** avant le Forum. **La période des votes s'arrêtera le 13.11.2015 à Minuit.**

. Par la Phase de vote d'un Jury lequel sera composé des quatre partenaires officiels , d'un partenaire de presse et du Président de la CCI.

Le Jury sélectionnera **4** pitchs parmi tous les Pitch vidéo postés, selon des critères qui lui sont propres.

Parmi les **4** Pitchs sélectionnés, il sera élu par ce même Jury, le Pitch Vainqueur du Concours 2015.

La clôture des votes se fera le 09 novembre 2015 à 0h00.

Remise de prix : le 25 novembre 2015 à la CCI de Lyon, à 18h00.

Chaque participant s'engage à être disponible le 25 novembre 2015 de 18h00 à 22h00 pour la remise de prix.

LES GAGNANTS ET DOTATIONS

Tous les participants au concours bénéficieront de visibilité durant les 2 jours du Forum de l'Entrepreneuriat, le 25 et 26 novembre 2015, à la CCI de Lyon.

Pour ce qui est des gagnants au concours :

5 prix seront remis :

N° 1 : Le vainqueur des participants désigné comme le meilleur pitch vidéo, par le jury parmi les **4** pitchs vidéo qu'il aura préalablement sélectionnés (parmi tous les pitchs vidéo postés) selon ses propres critères recevra la dotation suivante :

Dotation :

- 2000€ cash
- un accompagnement au choix en fonction de l'état d'avancement du projet :
- accompagnement ante création d'une valeur pouvant aller jusqu'à 650€TTC (produit Pack Création de la CCI de Lyon),

- ou un accompagnement post création d'une valeur pouvant aller jusqu'à 1470€HT (produit Pack Lancement/Croissance de la CCI de Lyon),

- un package communication comprenant :
 - o la une sur le site de la CCI de Lyon www.lyon.cci.fr (6 500 visites /jour) valorisée à hauteur de 500€TTC,
 - o un post sur notre page facebook (5 400 fans) valorisé à hauteur de 300€ TTC
 - o un post sur notre fil twitter (9 800 followers) valorisé à hauteur de 500€ TTC

- o un article dans notre newsletter générale (60 000 abonnés + 40 000 prospects) valorisé à hauteur de 1 000€ TTC
- o une publication sur les chaînes Youtube et Dailymotion de la CCI de Lyon, valorisée à hauteur de 200€ TTC
- o un témoignage (+photo) du vainqueur dans Agir & Entreprendre papier et dans le e-mag (lectorat de 60 000 personnes) valorisé à hauteur de 5 000€TTC.

- un portrait audacieux (portrait écrit + portrait photo) offert par la Team TRAFALGAR, valorisé à hauteur de 1500€HT + la mise en ligne de celui-ci sur le site www.trafalgarmagazine.com

N°2 : Le Lauréat du « Coup de Cœur du Public » ayant reçu le plus de votes sera récompensé de ce qui suit :

- un accompagnement au choix en fonction de l'état d'avancement du projet :
 - o accompagnement ante création d'une valeur pouvant aller jusqu'à 650€TTC (produit Pack Création de la CCI de Lyon),
 - o ou un accompagnement post création d'une valeur pouvant aller jusqu'à 1470€HT (produit Pack Lancement/Croissance de la CCI de Lyon),
- un package communication comprenant :
 - o une brève dans la newsletter de l'agence correspondant au territoire du vainqueur, valorisée à hauteur de 500€ TTC
 - o un post sur notre page facebook (5 400 fans) valorisé à hauteur de 300€ TTC
 - o un post sur notre fil twitter (9 800 followers) valorisé à hauteur de 500€ TTC,
 - o et une publication sur les chaînes Youtube et Dailymotion de la CCI de Lyon, valorisée à hauteur de 200€ TTC
- portrait trafalgar (portrait écrit) offert par la Team Trafagar, valorisé à hauteur de 1300€HT

N°3 : Les 3 autres projets sélectionnés par le jury selon ses propres critères parmi tous les pitchs vidéo, recevront chacun :

- une formation à choisir parmi les stages de l'offre de formation du Pôle Création de CCI Formation, en fonction de l'état d'avancement du projet des gagnants :
 - o « Piloter sa nouvelle entreprise » d'une valeur pouvant atteindre 365€TTC,
 - o « Piloter sa stratégie commerciale » d'une valeur pouvant atteindre 350€TTC,
 - o « Construire sa stratégie web » d'une valeur pouvant atteindre 210€TTC,
 - o « Vendre et négocier » d'une valeur pouvant atteindre 420€TTC,
 - o « Réussir sa reprise » d'une valeur pouvant atteindre 630€TTC,
 - o « Elaborer son Business Plan » d'une valeur pouvant atteindre 420€TTC
- un package communication comprenant
 - o une brève dans la newsletter de l'agence correspondant au territoire du vainqueur, valorisée à hauteur de 500€ TTC
 - o et une publication sur les chaînes Youtube et Dailymotion de la CCI de Lyon, valorisée à hauteur de 200€ TTC

Les lots gagnés devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le ou les lots par un/d'autres de même valeur sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

En cas d'impossibilité (notamment cessation d'activité, changement d'enseigne...) pour un des gagnants de profiter de son lot, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer celui-ci à un autre participant au concours.

Les gagnants seront avisés des résultats par téléphone et par mail, par les organisateurs afin que ces derniers puissent planifier la remise de prix.

La présence des gagnants le jour de la remise des prix est obligatoire, sans cela les organisateurs se réservent le droit d'attribuer les prix à d'autres participants.

PROPRIETE DES VIDEOS – CONFIDENTIALITE

Toutes les informations et vidéos communiquées sont et demeurent la propriété des organisateurs du concours, et aucune de ces vidéos ne sera retournée aux candidats.

Les candidats s'engagent à céder leurs droits à l'image aux organisateurs.

Les candidats permettent aux organisateurs du concours de reproduire, publier, représenter ou autrement diffuser, quel que soit le support utilisé, les vidéos contenues au dossier de candidature, à des fins promotionnelles ou à toute autre fin reconnue par la loi. Cette autorisation non exclusive est accordée aux organisateurs du concours, sans frais, sans limite territoriale, et pour une durée illimitée.

Les organisateurs du concours n'assument aucune responsabilité envers les candidats en cas de perte, de disparition ou de destruction des vidéos postées.

Conformément à l'article 27 de la loi «Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant au concours dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Ce droit pourra être exercé en se connectant à son compte sur le site web du concours. Ces informations pourront être utilisées par les organisateurs, en revanche, ceux-ci s'engagent à ne pas les divulguer à des tiers à des fins d'utilisation marchande.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Les organisateurs du concours se réservent le droit de ne retenir aucune candidature et d'interrompre le concours en tout temps, et ce, à leur plus entière discrétion.

Tout pitch vidéo pourra être disqualifié en cas de fraude manifeste aux votes, étant entendu que celle-ci sera appréciée discrétionnairement par l'organisateur.

En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée à ce titre.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, le présent règlement à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver leur décision et sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt sous forme d'avenant en l'étude de la SELARL CHEZEAUBERNARD & ASSOCIES, Huissiers de Justice associés, 12 Avenue BURDEAU, 69250 Neuville sur Saône, dépositaire du présent règlement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu-concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu-concours.

Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, les organisateurs ne pourront être tenus responsables des pertes, dommages ou préjudices qui pourraient en résulter.

Le règlement du présent concours sera déposé et consultable à l'étude de la SELARL CHEZEAUBERNARD & ASSOCIES, Huissiers de Justice associés, 12 Avenue BURDEAU, 69250 Neuville sur Saône , et sur leur site web : <http://www.scp-curb.com>.

Une copie pourra être obtenue gratuitement auprès des organisateurs sur simple demande écrite à l'adresse du concours. Le remboursement du timbre au titre de la demande du règlement du concours s'effectuera sur simple demande et présentation d'un RIB ou RIP, sur la base du tarif lent en vigueur.